



## Paiement pour un service dont je n'ai pas bénéficier???

Par **Syna182**, le **24/10/2012** à **02:07**

Bonjour,

Je me suis inscrit le 12/06/12 sur un site de rencontre en ligne en premium

Seulement voila après avoir oublier ce site pour diverse raison je viens de recevoir un mail d'une société dite de recouvrement me demandant de payer les frais depuis le 12/06/12.

Le service pour lequel j'avais voulu payer le "premium" a été suspendu le 27/12/06 (après une période d'essai de 2 semaine) car j'avais fait un changement de carte bancaire sans penser a ce site et donc le prélèvement n'as pas marcher.

Seulement voila cela fait un certain temps et la société de recouvrement me demande le 1er prélèvement mais aussi ceux des échéances suivant.

Peuvent-il m'obliger a payer les échéance suivant alors que le service en question était suspendu et que je n'y avais plus accès???

Par **Lag0**, le **30/11/2012** à **08:44**

Bonjour,

Il vous faut relire le contrat que vous avez accepté.

Ce contrat vous engageait à payer un abonnement.

Vous ne l'avez pas payé et vous n'avez pas non plus résilié (d'ailleurs en aviez-vous le droit ?

Il y avait surement une période d'engagement).

Les échéances qui n'ont pas été payées conformément au contrat sont bien dues...